

Rapport

du lieutenant Bonnard, Commandant la section de gendarmerie de Loches

Sur les circonstances dans lesquelles l'adjudant Bonnaudet de la brigade de Preuilly-sur-Claise a été déporté en Allemagne

Référence C.M. 4-434-D/CaB.MLO du 19 janvier 1946

Le 27 juillet 1944, à 6 heures, l'adjudant Bonnaudet de la brigade de Preuilly-sur-Claise (Indre et Loire) a été arrêté par les forces de police allemandes avec l'officier et 34 gradés et gendarmes rassemblés au chef-lieu de section depuis le 1^{er} juillet de la même année, par ordre du commandement.

Le 27 juillet, dans la soirée, ce gradé a été interné à la prison de Tours. Il a quitté ce lieu le 10 août 1944, à destination de l'Allemagne, et a été interné au camp de Neuengamme, Kommando de Wilhelmshafen¹.

L'adjudant Bonnaudet a été vu en mars 1945, alors qu'il partait avec un convoi sanitaire, pour une destination inconnue. Depuis on est sans nouvelle de ce gradé.

Le motif invoqué par les Allemands pour cette arrestation massive était la passivité de la gendarmerie vis-à-vis de la résistance, et la non-arrestation de réfractaires du S.T.O..

Signé Bonnard

Transmis au colonel Commandant la 4^{ème} légion de gendarmerie à Tours

L'adjudant Bonnaudet n'était pas affilié à une organisation de résistance.

J'estime toutefois que ses sentiments patriotiques ne font aucun doute et qu'il doit être classé dans la deuxième des catégories prévues par le C.M.N. 1919 Bis. Cab. M.11/2.K. du 17 mai 1945.

Tours le 27 février 1946

Le chef d'escadron Gaud commandant la Compagnie de gendarmerie d'Indre et Loire

Signé Gaud

¹ Il s'agit sans doute de « wilhelmshaven »

Transmis au général Inspecteur du 1^{er} arrondissement de gendarmerie à Paris

L'adjudant Bonnaudet Denis de la brigade de Preuilly-sur-Claise / Indre et Loire arrêté par la police allemande le 27 juillet 1944 a été déporté.

Depuis mars 1945 on est sans nouvelle de lui.

Il ne faisait partie d'aucune organisation de résistance mais il s'était toujours comporté en bon français.

En conséquence, je propose qu'il soit classé dans la 2^{ème} catégorie prévue par le C.M.N. 1919 Bis. Cab. M.11/2.K. du 17 mai 1945.

Tours, le 6 mars 1946

Le Lieutenant-Colonel Vignier, commandant les 4^{èmes} légions de gendarmerie

Signé Vignier

Transmis au Général commandant la 4^{ème} région militaire à Tours

Rien ne s'oppose au classement de l'adjudant Bonnaudet dans la 2^{ème} catégorie prévue par le C.M.N. 1919 Bis. Cab. M.11/2.K. du 17 mai 1945.

Paris le 12 mars 1946

Le général Guillaudot, Inspecteur de 1^{er} arrondissement de gendarmerie

Signé Guillaudot